

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 520

présenté par

M. Salen, M. Moyne-Bressand, M. Priou et M. Reitzer

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préserver le nombre actuel de cantons afin de permettre une représentation territoriale équilibrée notamment des zones rurales et de montagne qui pourraient se trouver sous représentées une fois le texte adopté.